UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N° 2021-25

Séance du 02 juillet 2021

Président: Pasquale MAMMONE
Vice-présidente: Cécile CARRA

Approbation du procès-verbal du 28 mai 2021

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés
Nombre de membres présents ou représentés: 22
Nombre de vote pour: 22
Nombre de vote contre: 0
Nombre d'abstention: 0

Monsieur le président soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 28 mai 2021, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 02 juillet 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX
9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Adopté à la CFVU du 02 juillet 2021

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE DU 28 MAI 2021

Président
Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU
Cécile CARRA

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés
Gilles AUDEMARD ; Nicolas BUE (pp.) ; Oumaya HIDRI-NEYS ; Jean-Philippe LECOINTE (pp.) ; Christian MATHIEU ; Anne PONCHEL ; Bernard REITEL (pp.)

Représentants des Enseignants-Chercheurs
Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE ; Nicolas DE RIBAS ; Thierry DUGIMONT ; Marc DUTOIT ; Cécile MACHUT (pp.) ; Valérie MOREL ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

Représentants des BIATSS
Magali LESAGE; Elyes SOUMRANI ; Sabine VITEL ; Elise WESTELYNCK

Représentants des Usagers

Personnalités extérieures
Représentant le directeur du CROUS: Sabine THERAGE (pp.)
Représentant du Conseil Régional : Nathalie GHEERBRANT (pp.)
Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Dominique RADZIEJA

Membres de droit avec voix consultative
Nicolas BLONDEL (excusé) ; Frédéric BOUSSEMART ; Evelyne THOIZET (réprésente Brigitte BUFFARD-MORET) ; Sylvie COSTE-MARQUIS; Eric DEHAY ; Ahmed EL KALADI ; Marie-Hélène GARCIA (excusée) ; Françoise HEULOT-PETIT ; Anne-Laure HOJNATZKI (excusée) ; Corinne LEBLOND; Jérôme LONGUEPEE; Bertrand MAZURE ; Annie VANHAECKE ; Gabriel VELU ; Laurent ZALEWSKI

Membres invités
Joseph ATTILA ; Alain BATAILLE ; Christophe BIDENT ; Sabine DUHAMEL ; Pascal KASPEREK ; Elodie PELLERIN

SERVICES CENTRAUX
9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

Adopté à la CFVU du 02 juillet 2021

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 12 mars 2021

II/ GOUVERNANCE: points d'actualité

1. Point d'information sur la LCeR : Intervention de Christophe Bident, Vice-Président Formation de l'UPJV

III/ FORMATIONS

1. Référentiels LCeR (vote) ;
2. Information sur la certification obligatoire en langue anglaise rentrée universitaire 2021-2022 dans les EPSCP ;
3. Congé pour Projet Pédagogique : note précisant les conditions d'attribution et d'exercice du Congé pour Projet Pédagogique (vote) ;
4. Avis sur les projets de Bonus Qualité Enseignement en Réseau 2021-2022 (vote) ;
5. Avis sur les projets de Bonus Qualité Enseignement 2021- 2022 (vote) ;
6. Demande de prolongation du Fonds Social Européen PREEL Tremplin-Réussite jusqu'en août 2022 (vote) ;
7. Licence Professionnelle "Activités Juridiques: assistant juridique": projet de création d'un nouveau parcours en alternance "Recouvrement de créances amiables et judiciaires" (vote) ;
8. Ouverture en alternance de la Licence Professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels, parcours CAO et modélisation numérique : présentation du dossier déposé auprès de Formasup ;
9. Ouverture en alternance du Master Génie Industriel parcours Conception Méthodes Innovation : présentation du dossier déposé auprès de Formasup ;
10. Ouverture en alternance du Master Monnaie, banque, finance, assurance : présentation du dossier déposé auprès de Formasup ;
11. Proposition de modification de la délibération du Conseil d'administration relatives aux critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2020-2021 (vote) ;
12. Proposition de critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2021-2022 (vote) ;
13. Procédures sur le dépôt et la diffusion des mémoires de Master auprès du SCD (vote) ;
14. Désignation des représentants étudiants et des élèves du secondaire au comité opérationnel du projet OSeR ! (vote)

IV/ VIE ETUDIANTE

1. Fonds d'aides sociales exceptionnelles, information sur les aides attribuées;
2. Bilan de la semaine Handivalid' ;
3. Bilan sur le dispositif de renforcement du tutorat pédagogique mis en place pour faire face à la crise sanitaire ;
4. Information sur les Assises de la vie étudiante des 21 et 22 juin 2021.

V/ CONVENTIONS

1. Convention d'échange d'étudiants avec Washington College (États-Unis) (vote) ;
2. Convention de double diplôme de Master FLE avec l'Université de Bohême de l'Ouest (R. Tchèque) (vote) ;
3. Convention de double diplôme Master LMI avec l'Université Kore di Enna (Italie) (vote).

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Le Président salue l'assemblée et accueille Sabine Duhamel, Vice-présidente CFVU de l'ULCO. Il indique aussi que Christophe Bident, Vice-président CFVU de l'UPJV rejoindra l'assemblée dès que possible. Les Vice-présidents CFVU seront désormais invités à chaque séance dans la mesure où des points réguliers et de plus en plus variés touchent l'Alliance entre nos trois universités.

Le président informe ensuite les membres de la CFVU que la rentrée 2021 se présente sous de bons auspices : une reprise complétement en présentiel est envisagée. Il faut néanmoins attendre les directives du ministère.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 MARS 2021.

Le procès-verbal du 12 mars 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

II – GOUVERNANCE

En l'absence de Christophe Bident, ce point n'est pas évoqué.

III – FORMATION

1) Référentiel LCeR

Ce premier point concerne directement l'Alliance puisque les référentiels sont présentés aux CFVU des trois universités partenaires : la CFVU de l'UPJV les a votés ce jeudi et Sabine Duhamel précise que l'ULCO les soumettra à la CFVU du 1er juin.

Sylvie Coste explique aux membres de la CFVU que les référentiels de compétences sont la première étape dans la construction des programmes. Pour arriver à des référentiels communs aux trois universités, la réflexion a commencé il y a deux ans ; Les référentiels ont été élaborés par les équipes inter-établissement A2U des mentions Sciences pour l'Ingénieur, Sciences de la Vie, Chimie, Physique-Chimie, Mathématiques et Informatique. Ils entrent dans le cadrage qui a été présenté lors de la dernière CFVU.

A titre d'exemple, le référentiel de la mention informatique reprend cinq compétences communes aux trois universités. Pour chaque compétence, on retrouve les composantes essentielles, c'est-à-dire les critères qualité qui sont indispensables pour valider la compétence. De plus, les niveaux sont déclinés pour chaque composante essentielle : il s'agit actuellement d'une modélisation simple des niveaux correspondant à la Licence 1 pour le niveau 1, à la licence 2 pour le niveau 2, et enfin à la licence 3 pour le niveau 3. On pourrait cependant envisager à l'avenir d'avancer à des vitesses différentes selon les compétences.

Sylvie Coste salue le travail des ingénieurs pédagogiques des trois établissements qui ont contribué à l'avancement des référentiels.

Avant de soumettre les référentiels au vote de la CFVU, Sylvie Coste précise qu'ils ont fait l'objet d'un vote dans les conseils d'UFR concernées.

En l'absence d'observation, les référentiels des mentions Sciences pour l'Ingénieur, Mathématiques, Informatique, Sciences de la Vie, Chimie et Physique-Chimie sont votés à l'unanimité.

Sylvie Coste conclut en rappelant les échéances à venir : pour la rentrée prochaine, il faut croiser les référentiels et les maquettes actuelles. Il faudra dans un second temps établir les programmes et pour

ce faire expérimenter les Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (un séminaire est d'ailleurs programmé le 07 juillet) ainsi que définir quelques modules en hybridation.

Enfin, le calendrier prévoit que la LCER sera déployée à la mention STAPS, puis aux mentions du domaine SHS. Néanmoins, si des équipes pédagogiques sont volontaires pour passer à la LCeR plus rapidement, il sera possible de revoir le calendrier de déploiement.

2) Information sur la certification obligatoire

Cécile Carra rappelle que la question de la certification en langue anglaise obligatoire a été abordée lors de la CFVU du 12 mars dernier : la certification rendue obligatoire par une circulaire de 2018 et dont le déploiement devait commencer dès cette année 2020-2021, devait être réalisée par PeopleCert reconnu dans le cadre d'un marché passé par l'Etat. Depuis, le marché PeopleCert a été cassé. Le processus de certification devra reprendre l'an prochain, en s'appuyant sur d'autres certifications qui restent à déterminer. Le TOEIC est une piste puisque notre université est centre public du TOEIC depuis 2019.

Cécile Carra rappelle que cette certification concernera l'ensemble des diplômés de licence, BUT, LP, ce qui représenterait environ 2800 étudiants. Elle demande donc aux composantes de bien communiquer auprès des étudiants quant à l'obligation de passer cette certification.

Nicolas de Ribas ajoute que le CLES, seule certification d'état, a été envisagé mais il n'est malheureusement pas totalement professionnalisant et ne dispose pas d'un nombre suffisant de sujets pour la rentrée 2021. L'UPJV se tournerait vers le TOEIC ou la certification BULATS proposée par Cambridge, reconnue internationalement et peu onéreuse (entre 60 et 80€ la certification contre 127€ pour le TOEIC).

Le président rappelle que dans le cadre du marché public national passé avec PeopleCErt, l'Etat s'était engagé à prendre en charge le coût de la certification. Les universités ayant dénoncé le marché, elles devront prendre en charge les dépenses liées à la certification. Aussi, la question d'un appel d'offres entre les universités de l'A2U est soulevée. Sabine Duhamel serait d'accord pour que l'ULCO s'y associe même si, comme elle le rappelle, la certification par un organisme extérieur remet en cause toute la politique de généralisation du CLES mise en œuvre par l'ULCO depuis 2014.

Bertrand Mazure trouve la proposition du BULATS intéressante dans la mesure où cela permettrait de réserver la certification TOEIC aux étudiants de master comme c'est déjà le cas actuellement. Il fait cependant remarquer que le BULATS est remplacé par Linguaskill. Nicolas de Ribas confirme effectivement cette information et précise que Linguaskill est un test qui bénéficie de la même reconnaissance internationale.

Cécile Carra rappelle qu'il faudra s'assurer que le prestataire retenu figure sur la liste des certificateurs reconnus.

3) Congés pour Projet Pédagogique : note précisant les conditions d'attribution et d'exercice du CPP.

Le Président regrette qu'aucune candidature n'ait été déposée dans le cadre du Congé pour Projet Pédagogique (CPP) alors que l'université a la possibilité d'en accorder six. C'est pourquoi une deuxième campagne a été lancée, jusqu'au 06 juin, notamment pour permettre l'émergence de projets en lien avec les grands axes portés par l'établissement en matière de formation et de pédagogie. Le président encourage les enseignants à se tourner en priorité vers le CPP plutôt que vers les BQE ou BQER.

Cécile Carra rappelle que le CPP permet de reconnaitre l'investissement pédagogique des enseignants autrement que dans le cadre des BQE et BQeR. Le congé est accordé pour une durée de 6 ou 12 mois durant lesquels l'enseignant est dispensé de son service d'enseignement.
Le document soumis au vote prendra effet l'an prochain. Il comporte deux volets : d'une part, les critères d'évaluation et, d'autre part, la procédure.
Cette proposition s'inscrit dans la volonté d'une première harmonisation dans le cadre de l'A2U, en particulier avec l'ULCO, notamment sur les critères d'évaluation. La procédure reste quant à elle propre à chaque établissement.

Les critères d'évaluation sont au nombre de six. Une attention particulière sera portée :

1. aux projets qui seront en interaction avec au moins un des programmes issus du PIA, notamment les projets liés à la mise en œuvre de la LCeR et tenant compte de l'APC et de l'hybridation des formations ;
2. aux projets renforçant la liaison enseignement-recherche ;
3. aux projets d'investissement dans la transformation pédagogique et numérique en lien avec le monde académique et/ou socio-économique ;
4. à la dimension financière et à la soutenabilité du projet ;
5. à la valeur ajoutée, notamment la possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles ;
6. la qualité du projet et du dossier avec des indications précises des objectifs et du mode d'évaluation.

La procédure est spécifique à l'université d'Artois. Cécile Carra en précise les différentes étapes :

- les candidatures sont transmises au ministère de manière dématérialisée sur Galaxie/Naos. Les avis des directeurs de composantes et, lorsque le projet concerne l'interaction enseignement-recherche, des directeurs de laboratoire, sont demandés. Il est en outre recommandé de solliciter l'accompagnement du Sup'Artois pour le montage du dossier ;
- une fois le CPP obtenu, l'enseignant se rapproche du Sup'Artois pour le mettre en œuvre ainsi que pour en présenter régulièrement les avancées ;
- à l'issue du CPP, un rapport présentant le bilan et les perspectives doit être réalisé et communiqué au Président de l'université, au Président du Conseil Académique, à la VP de la CFVU ainsi qu'au Sup'Artois.

Pour répondre au président, Sabine Duhamel précise que la situation à l'ULCO est semblable : aucune candidature n'a été présentée alors que 5 postes sont disponibles. Gilles Audemard et Bertrand Mazure pensent qu'il y a une forme d'autocensure des enseignants pour ne pas alourdir la charge d'enseignements de leurs collègues. Selon Bertrand Mazure, le dispositif du CPP, et en particulier la décharge d'enseignement qui est liée, ne répond pas aux besoins réels des enseignants qui doivent, pour expérimenter et tester leurs travaux, se retrouver face aux étudiants. C'est pourquoi ils se tournent plus facilement vers des dispositifs tels que les BQE ou BQER qui correspondant plus à leurs attentes. Pour Françoise Heulot-Petit, il faut penser la complémentarité de ces différents dispositifs par exemple en faisant rayonner une expérimentation tentée dans un premier temps dans le cadre d'un BQE par la recherche déployée lors du CPP.

La proposition précisant les conditions d'attribution et d'exercice du CPP est approuvée à l'unanimité.

4) <u>Avis sur les projets de Bonus Qualité Enseignement en Réseau 2021-2022</u>

Sabine Duhamel présente le cadrage du Bonus Qualité Enseignement en Réseau (BQeR) fixé par l'A2U. Elle rappelle tout d'abord que le BQER a été initié en 2018 pour accompagner le processus de mise en

place de l'A2U. On constate depuis une augmentation des demandes de BQeR: trois dossiers la première année, quatre la seconde et six dossiers cette année.
Pour prétendre à un BQER, il faut que le projet concerne au moins deux universités de l'A2U.

Sabine Duhamel revient ensuite sur les deux orientations de l'appel à projet 2021:

1. l'organisation des formations autour de la question des compétences : compétences disciplinaires, transversales, pré-professionnalisantes ;
2. les actions favorisant les modalités de transmission des connaissances, savoirs faire et la question de leur évaluation ;

En outre, Sabine Duhamel précise que les priorités du BQeR ont évolué depuis 2018. Le BQeR est désormais pensé par les trois établissements comme un appui supplémentaire au déploiement de la LCeR. Pour atteindre cet objectif, les thématiques peuvent être très variées : accompagnement à la réussite des étudiants, scénarisation des enseignements, accompagnement à l'insertion professionnelle, le développement de la formation tout au long de la vie en particulier par la transformation de l'offre en bloc de compétences, par des méthodes pédagogiques innovantes ... Il faut y voir trois axes :
- stimuler une démarche de partage d'expérience, partage de savoir-faire,
- rapprocher les services dédiés à l'innovation pédagogique,
- coproduire des pratiques innovantes, partager des dispositifs au service de la formation et au bénéfice des étudiants.

Cécile Carra présente les projets qui ont été remontés : au nombre de six, parmi eux trois impliquent les 3 universités de l'Alliance. Tous s'intègrent dans le cadrage arrêté par l'A2U, néanmoins trois projets restent à préciser pour être présentés à nouveau en CFVU. Les six projets touchent différentes disciplines et différents services :

1. « Industri elles » : ce projet est porté par le master muséologie, muséo-expographie de l'université d'Artois, en partenariat avec l'ULCO. Il s'agit du deuxième volet d'un projet déjà porté dans le cadre d'un BQeR. C'est une exposition itinérante dont l'objectif est de sensibiliser à l'égalité Homme-Femme dans les métiers industriels. 4 000€ sont demandés. La commission a émis un avis favorable avec des recommandations allant dans une mise en perspective plus forte de l'organisation en compétences, des modalités de transmission des connaissances et de leur évaluation ;
2. « Spectro fight Club » : il s'agit d'un projet porté par l'université d'Artois en partenariat avec l'ULCO et l'UPJV. Il consiste en l'organisation d'un tournoi à distance sur l'analyse spectroscopique. Il implique les étudiants de la L3 chimie et s'inscrit très directement dans la LCER. 5500 € sont demandés. L'avis est favorable avec recommandations, à savoir préciser les modalités d''évaluation et redéfinir la ventilation de la masse salariale dans le cadre de la LCeR ;
3. « Du coup, tu l'as ton stage ? » : c'est un serious game de l'orientation professionnelle qui impliquerait environ 460 étudiants. Il doit permettre la recherche de stage et la préparation à l'entretien d'embauche. Ce projet est porté par l'UPJV en lien avec l'Artois, en particulier Cap Avenir, et l'ULCO. Le budget est évalué à 14 679,50€, mais présente encore des incertitudes. Ce projet doit en conséquence être précisé, avec en outre la nécessité d'une concertation plus forte entre les services A2U ;
4. « INDUSTRIE DU FUTUR 4.0 », porté par l'ULCO : c'est un tournoi de dames interuniversitaire robotisé qui s'inscrit dans le cadre de la réforme des BUT et de l'approche par compétence. Pour l'université d'Artois, le projet implique l'IUT de Béthune. La demande financière s'élève à 39 645€. Ce projet est accepté sous réserve d'une contribution de chaque IUT y participant, à hauteur de 10 000€ ;
5. « Linguistique outillée par compétence » : il s'agit d'implémenter une approche par compétence dans les enseignements de linguistique à l'aide d'outils et de ressources numériques. Il implique les étudiants de Licence et de Master en lettres. Le projet est porté par l'université Artois. Le montant demandé est de 6129€. La commission demande à ce que les missions des deux stagiaires ainsi que les modalités d'évaluation et les impacts du projet soient précisés ;

6. « Projet EXPR : Expérience de physique en réseau » : porté par l'université d'Artois, avec les deux autres universités. Il s'inscrit également dans la continuité de la LCeR, impliquant la mention de Sciences. 15 000 € sont demandés. Le budget du projet ainsi que les ressources pédagogiques mobilisées et les attentes de e-portfolio doivent être précisés. Il en est de même pour la masse salariale qui doit être redéfinie dans le cadre de la LCeR.

Le président salue ses beaux projets et se réjouit de voir que les littéraires se mobilisent dans l'APC.

Les projets de Bonus Qualité Enseignement en Réseau 2021-2022 sont adoptés à l'unanimité.

5) Avis sur les projets de Bonus Qualité Enseignement 2021- 2022

Françoise Heulot-Petit rappelle que le BQE est un dispositif important dans la transformation des pratiques enseignantes. Deux types de BQE sont proposés : l'innovation pédagogique à hauteur de 1500H et la réussite en première année à hauteur de 500H.

Cette année, quarante-trois BQE ont été déposés ; Ils couvrent de nombreux domaines mais l'accent est mis sur l'APC : une trentaine de ces BQE mettent en place l'APC ou au moins amorcent l'APC. 29 sont de nouveaux projets et 14 sont des renouvellements.

Françoise Heulot-Petit précise que les projets déposés représentent 1433 heures pour l'innovation pédagogique et 457 heures pour l'aide à la réussite. Elle indique également qu'un grand nombre d'entre-eux sont des projets d'équipe puisque 1595 heures sont dédiées à des projets d'équipe et 295 heures à des projets individuels.

Quarante-deux BQE ont reçu un avis favorable de la commission. Françoise Heulot-Petit rappelle en effet que tous les dossiers sont accompagnés en amont par Catherine Couturier et Viviane Boutin.

Au total, sur les 2308 heures demandées, la commission propose à la CFVU de retenir 1890 heures réparties en 1141 heures en présentiel et 859 heures en préparation. La commission a également émis des recommandations pour donner une visibilité et faire rayonner le travail, l'objectif étant le partage des pratiques.

En conclusion, Françoise Heulot-Petit fait constater que beaucoup de projets peuvent être intégrés dans les maquettes et s'inscrivent déjà dans la LCeR.

Soumis au vote, les projets de Bonus Qualité Enseignement 2021- 2022 sont approuvés à l'unanimité.

6) Demande de prolongation du Fonds Social Européen PREEL Tremplin-Réussite jusqu'en août 2022

Françoise Heulot-Petit rappelle que le PREEL est un dispositif permettant d'accompagner les étudiants, en priorité boursiers et issus de filières professionnelles ou technologiques tout au long de leurs études supérieures. La convention en cours s'arrêtant au 31 Août 2021, une prolongation est demandée auprès du F.S.E jusqu'au 31 Août 2022.

Françoise Heulot-Petit précise que le PRREL est composé du :
- PRREL RÉUSSITE qui vise à aider les étudiants dans la réussite de leurs études par la mise en œuvre de tutorat (UFR STAPS);
- DU TREMPLIN, ouvert à partir du second semestre et dont l'objectif est de proposer du renforcement méthodologique et disciplinaire à un public d'étudiants en grande difficulté au cours de la première année en vue de rebondir ou de se réorienter.

La demande de prolongation permettra de reconduire les mêmes missions. Françoise Heulot-Petit signale que depuis l'envoi du document la semaine dernière, des modifications ont été apportées.
Le budget initial était de 377 117€ avec un apport du FSE de 225 704€ et 151 413€ en fonds propres.
Ce qui est demandé au titre de la prolongation s'élève à 122 818€ dont 72 874€ d'apport du FSE.

La prolongation porte donc sur un coup total de 499 935€, dont 298 578€ de subvention du FSE et 201 357€ de fonds propres.

Le président ajoute que ce dispositif est l'un des plus anciens dispositifs visant la réussite. A la demande du Président, Frédéric Boussemart précise que l'essentiel des étudiants bénéficiant du dispositif se réoriente vers des BTS.

La demande de prolongation du Fonds Social Européen PREEL Tremplin-Réussite jusqu'en août 2022 est adoptée à l'unanimité.

En préambule des quatre points suivants, le Président informe la CFVU que l'ouverture en alternance des formations a fait l'objet d'une présentation à l'Observatoire Stratégique des Formations qui a émis un avis très favorable.

7) **Licence Professionnelle "Activités Juridiques: assistant juridique": projet de création d'un nouveau parcours en alternance "Recouvrement de créances amiables et judiciaires"**

Jérôme Longuépée demande aux membres de la CFVU de bien vouloir excuser l'absence d'Elodie Pélerin, porteuse de ce projet.

Il présente le projet qui est celui de la création d'un parcours innovant Ingénierie et recouvrement de créances amiables et judiciaires au sein de la Licence professionnelle existante. Cela a été un travail collaboratif entre Elodie Pélerin et des partenaires tels que CONCILIAN et COFIDIS et l'OPCO compétent. Le parcours comporte un tronc commun non négligeable entre le parcours existant et ce nouveau parcours. L'alternance est hebdomadaire.

En l'absence d'observation, le projet de création du nouveau parcours en alternance "Recouvrement de créances amiables et judiciaires » de la Licence Professionnelle "Activités Juridiques: assistant juridique" est approuvé à l'unanimité.

8) **Ouverture en alternance de la Licence Professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels, parcours CAO et modélisation numérique : présentation du dossier déposé auprès de Formasup**

Laurent Zalewski indique qu'il y a un net regain pour les contrats en apprentissage, qui sont aussi désormais accessibles aux administrations. Le basculement en alternance de cette LP, portée par Pascal Kasperek, s'inscrit dans la continuité de ce qui a été initié l'an dernier avec le passage en apprentissage de trois formations. Laurent Zalewski fait remarquer que Formasup émet une petite réserve sur le rythme de l'alternance.

L'ouverture en alternance de la Licence Professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels, parcours CAO et modélisation numérique est approuvée à l'unanimité.

9) **Ouverture en alternance du Master Génie Industriel parcours Conception Méthodes Innovation : présentation du dossier déposé auprès de Formasup ;**

Laurent Zalewski présente le master : la formation, portée par Alain Bataille, s'organise sur un rythme d'alternance d'une semaine en entreprise et deux semaines de cours avec une longue période en entreprise à la fin de la formation. Un job-dating sera aussi organisé à l'issue de la formation. Laurent

Zalewski signale que Formasup souhaiterait que la formation soit présentée sous forme de blocs de compétences.

L'ouverture en alternance du Master Génie Industriel parcours Conception Méthodes Innovation est adoptée à l'unanimité.

10) Ouverture en alternance du Master Monnaie, banque, finance, assurance : présentation du dossier déposé auprès de Formasup.

Joseph Attila remercie Sophie Jamais et l'ensemble de l'équipe de la FCU pour leur accompagnement dans le montage du dossier. Il précise que la formation était déjà ouverte en alternance pour les contrats de professionnalisation et que l'objectif est de l'ouvrir également en contrat d'apprentissage, qui est plus attractif pour les partenaires. Cela permet de répondre aux mutations actuelles dans le secteur bancaire en accueillant une diversité d'étudiants et de s'aligner ainsi sur la concurrence.
Le contenu ainsi que le rythme de formation ne changent pas et Formasup a émis un avis favorable à cette ouverture en apprentissage.

Conscient que le contrat d'apprentissage est plus démocratique du point de vue des entreprises, Jérôme Longuépée insiste cependant sur le nécessaire équilibre entre contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage et ce pour permettre de la souplesse dans le pilotage budgétaire des dépenses FCU. Il rappelle en effet que les dépenses liées aux contrats d'apprentissage sont fléchées et qu'en conséquence un basculement total en apprentissage générerait de fortes contraintes budgétaires.

Cécile Carra se réjouit du passage en apprentissage de ces quatre formations mais souligne, elle aussi, la nécessité de penser les choses dans la complémentarité.

L'ouverture en alternance du Master Monnaie, banque, finance, assurance est approuvée à l'unanimité.

11) Proposition de modification de la délibération du Conseil d'administration relatives aux critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2020-2021

Le Président explique à l'assemblée que cette proposition de délibération ne modifie en rien les décisions prises antérieurement, notamment celle d'exonérer partiellement tous les étudiants extra-communautaires. La délibération proposée comporte un ajout pour l'année en cours, ajout figurant en caractère gras dans le document soumis aux membres de la CFVU. Il s'agit de permettre au président, sur recommandation de la commission d'exonération, d'exonérer des étudiants inscrits dans un diplôme autre qu'un diplôme national.

Soumise au vote des membres de la CFVU, la proposition de modification de la délibération du Conseil d'administration relatives aux critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2020-2021 est adoptée à l'unanimité.

12) Proposition de critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2021-2022

Il s'agit, pour 2021-2022, de la même délibération que celle qui vient d'être évoquée ci-dessus, comportant les possibilités d'exonérer les étudiants inscrits dans un DU ou tout autre diplôme qui n'est pas national.

La proposition des critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2021-2022 est approuvée à l'unanimité.

13) Procédures sur le dépôt et la diffusion des mémoires de Master auprès du SCD ;

Corinne Leblond explique que cette procédure répond à un double objectif :
- ***d'une part, l'objectif de la conservation et de la préservation des mémoires de masters***. Depuis une note technique de 2013, le réseau des bibliothèques est responsable de la conservation des mémoires de master. En conséquence, nous sommes dans l'obligation de les conserver de manière pérenne, sans possibilité d'élimination au bout d'un certain nombre d'années. Il convient en conséquence que ces documents puissent être déposés systématiquement dans les bibliothèques universitaires. C'est la raison pour laquelle la bibliothèque universitaire propose un processus qui permette de couvrir l'ensemble des composantes et des disciplines pour assurer la conservation de ces mémoires.
- ***d'autre part, la visibilité donnée à ces mémoires de master à travers leur diffusion sous un format numérique.*** De cela découle 3 modalités de dépôt :

- la première tient compte du fait que certains responsables de master ne souhaiteront pas de diffusion du mémoire. Dans ce cas, la conservation est actuellement de cinq ans mais il est envisagé une conservation pérenne du mémoire sous format numérique sans élimination ;
- le second mode d'archivage reprend le cas où la diffusion est voulue uniquement pour les étudiants du master concerné. La diffusion se fait dans ce cas uniquement sur l'intranet avec une plateforme interne de diffusion. Il n'y aura aucune visibilité à l'extérieur ;
- le 3ème cas est celui de l'archivage ainsi que de la double diffusion interne et externe à travers la plateforme DUMAS. Sur DUMAS, le dépôt du mémoire est effectué par une personne habilitée, en l'occurrence Virginie Justin-Labonne. La diffusion se fait en texte intégral ou de manière différée. Cela signifie qu'il est possible de faire un dépôt en précisant que la diffusion commence dans deux ans au plus tard en fonction des engagements éventuels qui auraient pu être pris avec une entreprise ou des partenaires. En outre, avant toute diffusion, il faut veiller au respect des droits d'auteur, de la propriété intellectuelle, des droits de diffusion au niveau des images. Il est d'ailleurs aussi possible de faire un dépôt de mémoire expurgé de toutes les images qui ne respecteraient pas la propriété intellectuelle. La B.U. accompagne les auteurs dans cette démarche liée aux aspects juridiques.

Une adresse générique est en cours de création (scd-memoires@univ-artois.fr). L'envoi doit impérativement être réalisé par les responsables de formation ou le directeur du mémoire de manière à garantir la sécurité pédagogique. Cet envoi devra être accompagné d'une autorisation de diffusion signée par l'étudiant auteur du mémoire et le directeur du mémoire ou le responsable du master. En l'absence d'autorisation, le mémoire est archivé sans être diffusé. De la même manière, la procédure veille aux respect des données personnelles, conformément à la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

En termes de calendrier, tout devrait être opérationnel en janvier 2022 au plus tard : la plateforme DUMAS, est déjà mise en place. Pour ce qui est de l'intranet, nous allons mettre en place dans les quelques mois qui viennent l'ensemble de la plateforme liée à l'archivage et à la diffusion des mémoires sur le même principe que les thèses. Un modèle de l'autorisation de dépôt, à la fois de l'auteur et du directeur de mémoire, est prévu avec des engagements et des certifications de la part de l'auteur notamment autour de la version validée par le jury.

Le SCD se tient prêt à mettre en place des formations pour les masters qui le souhaitent : formation autour de cette procédure du dépôt de mémoire mais aussi plus largement autour des enjeux de la diffusion et de la science ouverte, formation concernant le plagiat, le respect du droit d'auteur et formation aux outils tels que Zotero. Les deux référents au sein du SCD sont Charlotte Varin, responsable de la formation des usagers et Virginie Justin-Labonne, responsable des services aux chercheurs.

14) Désignation des représentants étudiants et des élèves du secondaire au comité opérationnel du projet OSER !

Marc Dutoit informe les membres de la CFVU que le projet OSER, s'Orienter vers l'Enseignement Supérieur et Réussir, prend corps : les recrutements prévus dans le cadre de ce programme sont en cours et l'appel d'offres pour les bus de l'orientation vient d'être finalisé. Le comité opérationnel doit encore être complété des étudiants et des lycéens, qui seront renouvelés tout au long du projet.

Marc Dutoit propose de désigner:

- en qualité d'étudiants : Loïc Cordonnier, inscrit en licence de droit et Justine Louchart, étudiante en histoire. Ils sont étudiants ambassadeurs de Cap Avenir, sont actifs en association et impliqués dans la vie universitaire.
- Pour la désignation des lycéen ou collégiens, Marc Dutoit propose de demander au Collège Jean Zay de Lens de sélectionner un élève de 4ème, ainsi qu'au lycée agricole de Tilloy-les-Mofflaines.

La proposition de désignation des représentants étudiants et des élèves du secondaire au comité opérationnel du projet OSER ! est adoptée à l'unanimité.

IV/ VIE ETUDIANTE

1. Fonds d'aides sociales exceptionnelles, information sur les aides attribuées

Isabelle Caby explique que ces aides exceptionnelles ont fait l'objet d'une délibération du CA en décembre dernier. Depuis, trois commissions se sont réunies. C'est au total 102 étudiants qui ont bénéficié de ces aides exceptionnelles pour un montant de 18 540€ sur une enveloppe provisionnée à hauteur de 30 000€. Une quatrième commission est programmée avant la fin de l'année universitaire.

Ces aides sont pour un grand nombre d'entre-elles destinées aux étudiants internationaux. Les aides accordées sont souvent de nature alimentaire ou des aides au logement. On constate qu'elles ont permis de pallier à l'absence de contrat de travail.

2. Bilan de la semaine Handivalid'

En préambule, Isabelle Caby indique que le nombre d'étudiants en situation de handicap a doublé depuis 2016, passant de 100 à 200 étudiants. L'établissement va travailler à une démarche qualité sur le handicap, en lien avec la FCU, pour faciliter la dynamique inclusive en formation initiale comme en formation continue. On constate qu'on retrouve plus particulièrement les étudiants en situation de handicap en sciences, en sciences pour l'ingénieur et en histoire.

La semaine Handivalid' s'est déroulée en distanciel. De nombreux ateliers se sont tenus : quizz, sensibilisation, témoignages ... Isabelle Caby remercie à cette occasion le travail de Céline Decodts et de Sandrine Flahaut. La 10ème édition de la semaine Handivalid' s'est achevée par le beau témoignage de Manon Genest, athlète handisport. Elle a été médaillée en para triathlon en 2016 et se prépare aux JO de Tokyo. Isabelle Caby invite les membres de la CFVU à revoir les podcasts.

3. Bilan sur le dispositif de renforcement du tutorat pédagogique mis en place pour faire face à la crise sanitaire

Françoise Heulot-Petit rappelle que le tutorat pédagogique a été mis en place début janvier. La détresse psychologique des étudiants a été au cœur des préoccupations de l'équipe nouvellement nommée. La direction des études a assuré le suivi administratif du dispositif, les directeurs de composante ont largement contribué au relais de l'information, et Mathis Salmon a été recruté pour encadrer les tuteurs. Le dispositif était destiné en priorité aux étudiants de première et deuxième année pour les accompagner dans l'appropriation de leur espace numérique de travail (ENT), dans leurs recherches documentaires; pour les encourager à respecter leurs engagements, telles que l'assiduité, la régularité du travail, l'autonomie; pour les orienter vers les services pouvant répondre à leurs demandes : CROUS, services de santé universitaire, scolarité.

Le tutorat s'est déroulé du 25 janvier au 30 avril. 43 étudiants ont été recrutés avec un contrat de 120 heures à raison de 10 heures par semaine.

175 étudiants ont bénéficié du dispositif. L'OVE avait lancé une enquête flash pour identifier les besoins. Sur les 1340 répondants de l'enquête flash, 107 étudiants ont exprimé le besoin d'être mis en relation avec un tuteur. L'enquête a aussi fait émerger deux besoins majeurs : l'accès au cours et l'orientation.

Le suivi des tutorés s'est fait davantage en distanciel qu'en présentiel ; Les missions accomplies ont été diverses : le soutien pédagogique, disciplinaire et méthodologique, le soutien administratif, l'accompagnement à l'usage des outils numériques...

Françoise Heulot-Petit rappelle que plusieurs de ces dispositifs de réussite étaient déjà présents dans certaines composantes. Elles ont alors assuré une complémentarité entre les dispositifs.

Une formation en présentiel a été donnée fin janvier aux 43 tuteurs recrutés, puis deux formations en distanciel, l'une sur la présentation de soi et la conduite d'un entretien et l'autre sur l'importance du CV et du réseau professionnel. Mathis Salmon a travaillé à un modèle de fiche d'activités, un guide du tuteur a été élaboré et un espace Moodle a permis le dépôt des documents et la mise en ligne des formations. Toutes les ressources sont désormais en libre accès pour les étudiants tuteurs. Un questionnaire a été réalisée et une recherche sur l'approche psycho-sociale est menée par Annie Carton.

L'ensemble du dispositif a permis de donner du travail aux tuteurs, d'accompagner des étudiants et aussi de lancer ou de renforcer le tutorat. Il a permis de construire une communauté de pratiques.
Sur cette base, l'université d'Artois s'est positionnée sur le projet PACTEs et espère vivement le renouvellement du dispositif à la rentrée.

4. Information sur les Assises de la vie étudiante des 21 et 22 juin 2021.

Les assises de la vie étudiante prennent deux formes : les assises locales, pré-assises, qui se dérouleront les 21 et 22 juin 2021 et ensuite les assises académiques.

Intitulées « L'étudiant au cœur de ses études, de sa réussite, de son campus, de sa ville », les assises locales ont pour objectif de donner de la lisibilité à l'accompagnement de l'université auprès des étudiants et de faire un bilan des différents dispositifs afin de préparer au mieux la rentrée. Les étudiants pourront aussi s'exprimer sur les aides apportées.
La première journée sera consacrée à la précarité et la seconde à la formation.

Le programme complet sera diffusé aux composantes.

V/ CONVENTIONS

1) Convention d'échange d'étudiants avec Washington College (États-Unis)

Il s'agit du renouvellement d'une convention d'échanges qui concerne essentiellement les étudiants en langue et en lettres modernes. Nos étudiants partent aux Etats-Unis en qualité d'assistants : ils donnent des cours en français et bénéficient en contrepartie de 300€ par mois, de la gratuité du logement et de la restauration et échappent aux frais d'inscription américains.

La convention d'échange d'étudiants avec Washington College (États-Unis) est adoptée à l'unanimité.

2) Convention de double-diplôme de Master FLE avec l'Université de Bohême de l'Ouest (R. Tchèque)

Elle s'inscrit dans la suite de la convention-cadre qui a été signée en 2020. Il s'agit de la délivrance d'un double-diplôme en FLE.

Soumise au vote, la convention de double-diplôme de Master FLE avec l'Université de Bohême de l'Ouest (R. Tchèque) est approuvée à l'unanimité.

3) Convention de double-diplôme Master LMI avec l'Université Kore di Enna (Italie)

Cette convention était en veille et le réajustement des maquettes a permis de la réactiver. Il y a été ajouté l'enseignement du FLE.

La convention de double-diplôme Master LMI avec l'Université Kore di Enna (Italie) est approuvée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16H55.

Le président,

Pasquale MAMMONE